



CONSEIL SUPÉRIEUR
DES PROGRAMMES

**Note d'analyses et de propositions
sur les programmes du lycée
et sur les épreuves du baccalauréat**

Mai 2018

Sommaire

Introduction	P 1
I. État des disciplines et des épreuves actuelles du baccalauréat	P 2
1.1. Mathématiques	P 2
1.2. Physique-chimie	P 3
1.3. Sciences de la vie et de la Terre	P 4
1.4. Français	P 4
1.5. Histoire géographie	P 5
1.6. Langues vivantes	P 6
1.7. Sciences économiques et sociales	P 7
1.8. Philosophie	P 8
1.9. Éducation physique et sportive	P 9
1.10. Arts	P 9
1.11. Enseignement moral et civique	P 10
II. La nouvelle classe de seconde	P 12
2.1. Un seuil à définir, de détermination et d'orientation, entre socle commun et cycle terminal	P 12
2.2. Des enseignements communs conciliant culture humaniste et prise avec le monde contemporain	P 12
2.3. Une nouvelle option technologique pour promouvoir l'orientation positive vers la série STMG	P 13
III. Le cycle terminal : consolider la culture scolaire et préciser le parcours de formation de chaque élève	P 14
3.1. La culture scolaire du lycéen du XXI ^e siècle	P 14
3.2. Enseignements communs et enseignements de spécialité : de nouvelles perspectives et de nécessaires articulations	P 14
Un nouvel enseignement commun : l'enseignement scientifique, destiné à consolider la formation scientifique de tous les lycéens	P 16
3.3. Les enseignements de spécialité, pour mieux préparer les lycéens aux études supérieures	P 17
3.4. Les nouveaux enseignements facultatifs de la classe terminale	P 21
IV. Un nouveau baccalauréat, gage de réussite pour les études supérieures	P 23
4.1. Une nouvelle architecture pour une nouvelle ambition	P 23
4.2. La nouvelle épreuve orale terminale : les conditions de réussite d'une épreuve de nature scolaire	P 23

4.3. Un contrôle continu pour éviter le bachotage et ménager les progressions P 24

V. Les besoins d'ajustement des enseignements technologiques de la voie technologique P 26

5.1. La série STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion) P 26

5.2. La série ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social) P 26

5.3. La série STHR (Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) P 27

5.4. La série STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) P 27

5.5. La série STL (Sciences et technologies de laboratoire) P 27

5.6. La série STD2A (Sciences et technologies du design et des arts appliqués) P 28

5.7. La série TMD (Techniques de la musique et de la danse) P 28

Annexes : P 29

Annexe 1 : lettre de saisine P 29

Annexe 2 : audiences et auditions P 31

Introduction

La réforme du baccalauréat qui s'appliquera à la session 2021 de l'examen s'adossera, dès la rentrée scolaire 2019, à une refonte du lycée. La suppression des séries de la voie générale marquera un changement important, de structure et d'organisation, mais aussi de vision et d'ambition. La voie technologique, si elle conservera ses séries, s'engagera pleinement dans la réforme, pour la réussite de tous ses élèves dans des parcours d'études supérieures auxquels ils seront mieux préparés.

L'esprit de la réforme s'éclaire à la lueur de son objectif principal : transformer les années de lycée en un tremplin pour la réussite de chaque élève dans la voie d'études supérieures qu'il aura choisie. Modifier en profondeur l'examen du baccalauréat est la condition nécessaire pour renforcer sa valeur certificative dont dépend l'accès au supérieur. Reconsidérer les enseignements dispensés au lycée pour affirmer leur ambition, pour approfondir les savoirs et les méthodes caractéristiques de chacun, est une tâche incontournable. Même si le lycée a cessé d'être l'aboutissement d'un parcours scolaire pour devenir une étape dans un continuum de formation, l'objectif demeure plus que jamais que la démocratisation de l'enseignement secondaire permette une élévation réelle du niveau des acquis de l'ensemble des élèves.

Le lycée doit former les élèves pour qu'ils abordent sereinement leurs études supérieures. Il doit évoluer s'il veut être le lieu de la diversité des parcours et de la réussite, relever les défis qui l'attendent et assumer la responsabilité qui est la sienne à l'égard des élèves. C'est pourquoi le lycée doit faire l'objet d'une réforme.

Tout en réaffirmant sa vocation, il devra adapter ses contenus d'enseignement aux exigences des savoirs contemporains, des sciences du XXI^e siècle et d'un monde internationalisé. Fort de son passé, le lycée de demain sera celui d'une modernité enracinée et réconciliée avec elle-même.

I. État des disciplines et des épreuves actuelles du baccalauréat

Les programmes des enseignements actuellement en vigueur au lycée ont, pour la plupart d'entre eux, été élaborés en 2010, dans l'horizon de la précédente réforme. Certains programmes ont été depuis allégés ou ajustés, ceux de la classe de seconde dans certaines disciplines ont été récemment modifiés pour s'adapter à la réforme des programmes du collège.

La majorité des programmes qui aujourd'hui règlent les enseignements sont donc liés à une vision de la place et des finalités du lycée qui n'est plus exactement celle qui anime l'actuelle réforme. Pour cette raison, et quels que soient les besoins de modifications qu'exige tel ou tel enseignement, les programmes devront être reconsidérés dans la perspective de la réforme dont le premier volet s'appliquera à la rentrée 2019.

Les épreuves du baccalauréat font l'objet de débats récurrents depuis de nombreuses années. Deux points suscitent de vives interrogations :

- **l'objet de l'évaluation** : tous les acteurs consultés s'accordent à dire qu'on évalue davantage la préparation des élèves à l'examen que l'acquisition de savoirs et de méthodes durables ; le poids de la préparation aux épreuves, le « bachotage » sont mis en cause en ce qu'ils restreignent l'ambition et encouragent des apprentissages de courte vue ;
- **la valeur de l'évaluation** : le format actuel des épreuves, les modalités et les pratiques de leur évaluation ne garantissent pas la certification que prononce le baccalauréat. Il conviendra de renforcer la valeur certificative du baccalauréat par des épreuves qui évaluent des savoirs et des méthodes réellement acquis.

Les éléments ci-dessous présentés constituent une synthèse des remarques les plus saillantes recueillies par le Conseil sur les programmes des enseignements, leur mise en œuvre et les épreuves du baccalauréat aujourd'hui en vigueur. Ils concernent les disciplines et les enseignements communs.

1.1. Mathématiques

Les différents acteurs s'accordent pour considérer que les programmes ont adopté des dimensions trop vastes qui ne favorisent guère l'approfondissement. En outre, comme l'ont signalé Cédric Villani et Charles Torossian dans leur rapport de mission¹, la construction du raisonnement en mathématiques s'est vue minorée et le sens même de la démarche mathématique s'est dilué du fait, notamment, de l'effacement relatif de la démonstration, tant dans la terminologie fondamentale que dans les pratiques régulières de classe.

Cette baisse de l'exigence vis-à-vis du raisonnement a conduit à proposer des exercices altérés dans leur cohérence globale car segmentés et appareillés de consignes guidant à l'excès la réflexion. La construction des compétences fondamentales s'est vue amoindrie : les élèves, certes capables de réussir des exercices d'application, se trouvent pour la plupart d'entre eux démunis devant des situations inédites qui requièrent néanmoins les mêmes outils et les mêmes procédures.

De manière générale, il conviendrait de donner le primat à la construction du raisonnement mathématique, à l'appropriation de la démarche de démonstration, aux pratiques de calcul, et de renouer avec l'exigence dans l'enseignement des mathématiques ou dans le recours aux outils

¹ « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques », rapport remis par Cédric Villani et Charles Torossian au ministre de l'Éducation nationale le 12 février 2018.

mathématiques dans d'autres champs disciplinaires. Le cycle terminal mérite de retrouver une véritable ambition avec des programmes moins étendus mais plus approfondis, permettant aux élèves intéressés et motivés une entrée sereine dans le supérieur.

L'épreuve de mathématiques, qui constituera dans le nouveau lycée l'aboutissement d'un parcours de spécialité, devra retrouver une véritable ambition dans ses exercices, notamment en sollicitant davantage la réflexion du candidat et en l'invitant à construire une démarche de résolution de problème : c'est la démonstration, dans ses vertus formatrices, qui devra retrouver sa juste place.

1.2. Physique-chimie

L'approche thématique des programmes de seconde donne le primat au thème et à la recherche documentaire, aux dépens des apprentissages scientifiques. La déclinaison du programme du cycle terminal en trois notions liées dans la démarche expérimentale (« observer », « comprendre » et « agir ») mais perçues comme des entrées successives, a rendu difficile son appropriation.

Si l'introduction des tâches complexes et de la résolution de problème constitue assurément un progrès pour la formation des élèves (prises d'initiative, élaboration de stratégie, raisonnements autonomes), la contextualisation a souvent empiété sur la construction des savoirs proprement scientifiques. Dans une même logique, un recours plus restreint aux outils mathématiques a limité l'acquisition d'un véritable raisonnement scientifique². Enfin, la pratique expérimentale, désormais installée, demeure encore bien souvent juxtaposée au cours, sans être pleinement intégrée dans la construction des notions et concepts. De ce fait, les élèves développent une représentation erronée de la physique et, dans une moindre mesure, de celle de la chimie, rendant les parcours de formation plus difficiles, accroissant le décalage avec l'enseignement de la physique à l'université.

Il convient de « remathématiser » la discipline (en redonnant toute leur place à la modélisation et à la formulation mathématique des lois physiques) et, plus globalement, de mieux coordonner les différents enseignements scientifiques. La pratique de l'expérimentation, ce contact avec le réel qui suppose approximation et construction d'un modèle, doit être pensée de manière plus progressive : un savoir-faire construit avant d'envisager, en première et en terminale, la conception d'un protocole.

Dans les séries STL, STI2D, ST2S, au gré d'articulations disciplinaires variées et de finalités technologiques différenciées, l'enseignement de physique-chimie occupe une place importante au titre d'un enseignement à la fois général et technologique. Il participe au renforcement de la formation scientifique générale et de la formation technologique à caractère scientifique des élèves. Les programmes de physique-chimie actuellement en vigueur dans ces trois séries de la voie technologique devront être ajustés pour remplir pleinement leurs fonctions.

² Cette évolution a été clairement pointée par Cédric Villani et Charles Torossian dans leur rapport :

« Alors que l'enseignement de la physique était relativement mathématisé jusqu'à la réforme de 2010, l'immense majorité des acteurs de cette discipline déplore la démathématisation exagérée qui en a suivi, notamment au lycée. L'usage des nombres complexes, des vecteurs, des fonctions et des équations différentielles a cédé la place à la contextualisation au lieu d'une modélisation maîtrisée via l'outil mathématique ou informatique. Si le but initial était de rendre plus attractive la physique, la contextualisation généralisée a engendré de nouvelles difficultés liées à la capacité de traduction des énoncés. Ceci trouble beaucoup les élèves, y compris en filière professionnelle. La mathématisation qui existait auparavant permettait aussi aux élèves de donner un sens aux concepts mathématiques. Un retour au formalisme et une remathématisation de la physique sont des urgences pour créer les synergies nécessaires ... » (« 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques », p 39).

L'évaluation des compétences expérimentales représente une avancée positive. Cette épreuve doit cependant apprécier davantage les autres compétences du candidat, afin de vérifier sa pleine compréhension des enjeux de l'expérience.

1.3. Sciences de la vie et de la Terre

Les programmes, rédigés en 2011, semblent satisfaire les enseignants et les élèves. Ils ont inspiré la structuration et les programmes du collège : la cohérence est donc pleinement assurée. Construits selon des thématiques ouvertes et actuelles³, ils peuvent intéresser différents profils d'élève. Il importe néanmoins de préserver un équilibre entre :

- l'esprit d'ouverture qui anime la discipline et qui se concrétise dans la recherche d'enjeux transversaux,
- la contextualisation qui permet d'inscrire les enjeux et les notions dans des situations concrètes et intéressantes pour les élèves,
- et l'exigence scientifique qui doit être préservée : un temps suffisant doit être ménagé pour installer et approfondir les notions et les connaissances scientifiques fondamentales, pour construire les démarches qui seront nécessaires dans le cadre de la poursuite d'études.

L'épreuve requiert une rédaction importante mais cette dernière ne se concentre pas précisément sur des objets spécifiquement scientifiques : le Conseil estime que la recherche documentaire, certes pertinente, ne doit pas pour autant primer sur les attentes fondamentales de la discipline en matière de maîtrise des savoirs et des méthodes.

1.4. Français

La plupart des interlocuteurs s'accordent sur la pertinence des finalités de l'enseignement et des objets d'étude définis par les programmes en vigueur. Ils considèrent cependant que leur mise en œuvre n'a pas permis d'affranchir la discipline d'une tendance au formalisme et au technicisme primant sur la maîtrise de la langue, la recherche du sens et la construction d'une culture. La réduction des temps d'enseignement confrontée à l'étendue des programmes, l'influence considérable des exercices de l'épreuve anticipée de français, qui rigidifient les approches, ont conforté la tendance à mécaniser l'étude des textes.

Plusieurs aspects sont discutés :

- la difficulté à transmettre des repères historiques et donc à favoriser la compréhension par les élèves de l'évolution de la littérature, dans ses formes et ses idées ;
- le cadre strict de sélection des textes pour la préparation de l'épreuve anticipée orale limite de fait la lecture analytique aux textes de la littérature française ; ce sont ainsi les littératures étrangères mais aussi francophones qui se trouvent réduites à une portion congrue ;
- la formulation des sujets dans différents exercices proposés à l'examen et dans les pratiques de classe fait trop peu de place à l'approche des grandes questions humaines et de société ;
- l'étude de la langue, dont la nécessité est criante, est aujourd'hui insuffisamment pratiquée.

³ Pour la série S, « La Terre dans l'univers, la vie et l'évolution du vivant », « Enjeux planétaires contemporains », « Corps humain et santé ». Pour les séries ES et L, « La représentation visuelle », « Nourrir l'humanité », « Féminin/masculin », « Le défi énergétique ».

Le calendrier anticipé des épreuves impose de soumettre les élèves à un rythme soutenu d'apprentissage afin qu'ils construisent une culture et une réflexion spécifiquement littéraires, et qu'ils s'approprient les méthodologies d'un nombre important d'exercices (quatre pour l'épreuve écrite et deux modalités de prise de parole pour l'épreuve orale). Il serait donc bienvenu de réduire à la fois les dimensions du programme et le nombre des exercices figurant à l'épreuve écrite.

Plus précisément, le débat concerne les exercices suivants :

- pour l'écrit, la question sur corpus, confuse pour les élèves, et l'écriture d'invention. Cette dernière, étrangère à la formation initiale des professeurs de lycée, suscite chez nombre d'entre eux des réticences dans l'évaluation, notamment sur le caractère subjectif de l'appréciation de la créativité. Censée favoriser l'implication par l'appel à l'imagination, elle est à tort considérée par les élèves comme un exercice facile alors que les contraintes formelles implicites en sont nombreuses et complexes. Le commentaire et la dissertation ne sont pas critiqués, paraissant aux professeurs consubstantiels à la discipline. L'on pourrait néanmoins envisager des sujets de dissertation libérés de l'emprise formelle et proposer des questions ouvertes, plus largement humaines que strictement littéraires ;
- pour l'oral, le caractère figé et confinant au psittacisme de l'exposé est régulièrement déploré : malgré la question spécifique de l'examineur, le candidat a bien souvent tendance à restituer des éléments de cours mémorisés, qu'il peine à s'approprier en situation. Ce premier temps de l'épreuve gagnerait à être reconsidéré afin d'offrir une plus large place à l'autonomie, la culture et la sensibilité éclairée par la formation scolaire du candidat.

1.5. Histoire-géographie

L'encyclopédisme des programmes, reconnu des différents acteurs, rend les enseignements difficiles : il les contraint à un rythme soutenu (les prescriptions horaires pour le traitement des différentes questions sont jugées impossibles) et il réduit les possibilités de proposer aux élèves des pratiques de classe variées, des exercices fréquents pour fixer leurs apprentissages et construire leurs compétences. La dimension cyclique qui caractérise la discipline, depuis l'école primaire jusqu'au lycée, entraîne l'étude, à plusieurs reprises, des mêmes époques et des mêmes faits historiques : ce phénomène de répétition peut lasser les élèves qui n'en perçoivent pas la logique d'approfondissement et les changements de perspective.

L'universalisme du programme de seconde semble accepté par tous les acteurs mais on peut s'interroger sur les conditions de sa mise en œuvre. L'étude nécessaire des changements d'échelle propose aux élèves des approches variées et distanciées ; elle conduit cependant à des focales parfois très restreintes (ainsi en géographie, une étude de cas sur la plateforme de Roissy) ou trop ambitieuses (par exemple, en histoire, « Socialisme, communisme et syndicalisme en Allemagne depuis 1875 »). Du reste, l'introduction d'éléments de la recherche, la priorité donnée aux thématiques au détriment de la chronologie peut entrer en contradiction avec la nécessité de transmettre une formation historique fondamentale à tous les élèves. Si les programmes doivent définir des contenus explicites, les approches doivent se dégager de tout caractère prescriptif et gagner en souplesse : pourquoi, par exemple, devoir aborder les totalitarismes du XX^e siècle dans une perspective nécessairement comparatiste ?

Les programmes de géographie gagneraient à se dégager de l'inspiration des programmes de l'enseignement supérieur pour proposer des approches plus concrètes des territoires (région, France).

Tous les acteurs conviennent que la nature et le format des épreuves actuelles (épreuve de composition, analyse d'un ou deux documents et croquis en géographie) doivent être maintenus. Leur orientation et leur formulation doivent néanmoins être infléchies afin qu'en soit rehaussée l'ambition. De fait, la composition, dont les sujets relèvent souvent d'une entrée de chapitre abordée en cours, confine fréquemment à l'attente apparente d'une simple restitution de connaissances sans problématisation et sans réflexion argumentée. L'analyse de documents pourrait plus explicitement mobiliser les connaissances relatives aux documents proposés. L'élaboration du croquis pourrait également s'appuyer sur un corpus de documents statistiques que les élèves exploiteraient afin de nourrir leur travail.

L'élévation des exigences des épreuves doit évidemment être envisagée dès les pratiques de classe : aussi requiert-elle des exercices plus fréquents, et donc davantage de temps et de souplesse pour aborder les contenus de programme. L'on ne pourra atteindre cet objectif qu'en révisant les dimensions de ces derniers, qui constituent paradoxalement un frein aujourd'hui à une véritable préparation des élèves aux exigences fondamentales de l'examen.

1.6. Langues vivantes

Les acteurs sont unanimes pour souligner l'amélioration des résultats des élèves, surtout en compétence orale (compréhension et expression) à la suite de l'adossement des programmes au cadre européen commun de référence pour les langues et à l'introduction d'une épreuve orale en 2013.

Les quatre entrées thématiques du cycle terminal (« Mythes et héros », « Espaces et échanges », « Lieux et formes du pouvoir », « L'idée de progrès ») sont jugées intéressantes mais trop contraignantes et restrictives : elles gagneraient à être assouplies, en articulant les notions à des objets d'étude plus clairement déterminés et davantage ancrés dans les spécificités linguistiques et culturelles de chaque langue. La déclinaison des notions par langue et leur appui sur les nombreuses ressources déjà élaborées faciliteraient le travail des enseignants et rendraient le programme plus opérationnel en garantissant une progression linguistique et culturelle, en associant plus finement les différentes activités langagières et en favorisant la construction de compétences interculturelles.

Les épreuves actuelles, qui couplent évaluation des compétences orales et des compétences écrites, sont jugées satisfaisantes. L'évaluation par paliers de maîtrise très larges conduit cependant à gommer les spécificités des productions et prestations : il conviendrait d'affiner leur définition pour garantir une évaluation plus précise et plus objective. L'épreuve orale de compréhension, constituée d'une audition d'une minute trente et d'une restitution en français par le candidat, pourrait également voir ses modalités revues afin de mieux vérifier cette compétence fondamentale de compréhension.

Le projet d'une évaluation par le biais d'une certification a toute sa légitimité. Il devra s'articuler avec les évaluations existantes : évaluer n'étant pas exactement certifier, cette modalité doit venir en sus des évaluations du baccalauréat et non pas se substituer à elles. Il convient également de veiller à ce que cette démarche certificative n'infléchisse pas les pratiques pour les tourner vers des entraînements continus aux exercices-types proposés dans le cadre de la certification.

Enfin, comme nombre d'enseignements au lycée, l'enseignement des langues vivantes est aujourd'hui préempté par la question de l'évaluation : il importe que les projets de programme

proposent des solutions pour s'affranchir d'une contrainte qui ne favorise pas l'acquisition de connaissances durables et la construction de compétences solides.

1.7. Sciences économiques et sociales

Les sciences économiques et sociales sont aujourd'hui une discipline sous tension, partagée entre les partisans d'une approche thématique par objets et ceux prônant une approche par notions. La part dédiée aux deux sciences constitutives de la discipline fait également l'objet de débat : dans l'avis qu'ils ont rendu en octobre 2017 sur les programmes de SES⁴, le CSP et le CNEE ont adressé la préconisation suivante : « L'équilibre entre les composantes de cet enseignement doit être revu afin, à la fois, de mieux prendre en compte les apports de la sociologie, des sciences politiques et les regards croisés, et de garder toute sa place à l'étude de l'économie ».

Beaucoup des acteurs regrettent que les auteurs et les théories auxquels les programmes empruntent les notions et les concepts enseignés ne soient pas mentionnés explicitement.

Le caractère encyclopédique du programme est, pour cette discipline encore, souvent évoqué : cette prétention à l'exhaustivité doit être interrogée, au bénéfice des apprentissages des élèves. Concernant la dimension mathématique du programme au cycle terminal, il convient, comme l'ont recommandé le CNEE et le CSP, de favoriser l'appropriation des notions par la manipulation de données chiffrées et la conceptualisation mathématique, par exemple par l'étude du traitement des données⁵.

L'épreuve propose actuellement un choix entre deux exercices : une dissertation, appuyée sur un dossier constitué de documents objectifs, et une épreuve dite « composée ».

La dissertation permet d'évaluer les connaissances et la réflexion de l'élève par sa maîtrise des mécanismes et des concepts ; elle mériterait de s'appuyer sur l'exploitation réfléchie et organisée de données chiffrées, comme l'ont préconisé le CNEE et le CSP dans leur avis⁶ d'octobre 2017.

L'épreuve composée, sans fil conducteur évident, suscite quelques réserves. La première partie, qui mobilise des connaissances *stricto sensu*, invite au bachotage. La deuxième partie, qui consiste en une description des principales informations d'un document statistique est un exercice artificiel qui n'apprécie que la compréhension sans requérir d'analyse véritable et d'interprétation dans le cadre d'un enjeu économique ou social. La troisième partie demande le traitement d'un sujet à l'aide d'un dossier comportant trois ou quatre documents : si elle sollicite le raisonnement et la structuration de la pensée, elle ne permet pas la mobilisation d'une réflexion argumentée et délibérative.

⁴ Suite à une saisine conjointe par la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en juillet 2016, le CNEE (Conseil national éducation économie) et le CSP ont remis un « avis sur les programmes de sciences économiques et sociales du lycée » en octobre 2017. La citation se trouve à la page 8 de l'avis.

⁵ « Avis sur les programmes de sciences économiques et sociales du lycée », p 8 : « ... il conviendrait de mettre en avant le traitement des données et l'approche critique des documents et des indicateurs dans le programme et de proposer des activités sur la construction des données afin d'apprendre à évaluer la robustesse de certaines informations ou, plus simplement, apprendre à utiliser les informations chiffrées adéquates dans une argumentation »

⁶ « Avis », p 8 : « ... la commission recommande d'introduire une manipulation de données au sein de l'épreuve de dissertation du baccalauréat. Par exemple, un tableau en indices serait fourni mais l'élève aurait besoin de calculer des taux de croissance pour composer sa dissertation. L'usage de la calculatrice serait autorisé comme c'est actuellement le cas en physique ou en SVT. »

1.8. Philosophie

Telle que la définissent les programmes actuellement en vigueur, la finalité de l'enseignement de la philosophie dans les classes terminales – favoriser l'accès de chaque élève à l'exercice réfléchi du jugement et lui offrir une culture philosophique initiale – semble faire l'objet d'un accord quasi-unanime. Appliqués à la rentrée 2003 pour les séries générales et à la rentrée 2005 pour les séries technologiques (sauf TMD), les programmes de notions sont jugés plutôt satisfaisants, bien ajustés à la finalité d'un enseignement concentré en classe terminale. Quelques aménagements sont toutefois souhaités :

- toutes les notions inscrites dans les programmes devraient être des notions générales et élémentaires, accessibles à tous les élèves. Tel n'est pas tout à fait le cas de certaines notions aujourd'hui abordées en classe (l'interprétation par exemple) ;
- la conception d'un programme de notions qui soient communes à la voie générale et aux séries technologiques, avec un nombre plus réduit de notions pour ces dernières au regard de l'horaire (quatre heures hebdomadaires dans la voie générale, deux heures hebdomadaires pour les classes technologiques). Aujourd'hui, des notions qui ne figurent pas dans les programmes des séries générales doivent être étudiées par les élèves de la voie technologique (la croyance par exemple) ;
- la réduction du nombre de notions qui composent les programmes des séries générales ;
- la délimitation de champs de problèmes, par l'introduction d'un certain rapport explicite entre les notions. Cette demande ne signifie pas nécessairement la réduction du nombre de notions ;
- la clarification du sens et de la fonction des repères dans les programmes actuellement en vigueur ;
- l'explicitation, dans le tableau qui présente les notions à étudier, de la relation qui existe entre les notions figurant dans la colonne de gauche et qui ne sont pas de simples notions, et celles qui figurent dans la colonne de droite ;
- la réduction de la liste des auteurs, ou l'introduction d'un principe qui permette de distinguer les auteurs que le professeur est libre d'étudier en classe de ceux sur lesquels les élèves pourront être interrogés à l'examen.

La dissertation et l'explication de texte sont les exercices les plus adaptés pour évaluer les acquis philosophiques des élèves. Ces exercices sont prescrits par la nature même des programmes : l'étude des notions fait apparaître des champs de problèmes que les élèves doivent formuler, circonscrire, présenter, discuter. S'ils conviennent de la pertinence de ces exercices, les professeurs de philosophie rencontrent cependant d'importantes difficultés à préparer leurs élèves à l'exercice exigeant de la dissertation. Certains élèves des séries générales le découvrent seulement en classe de philosophie ; ceux de la voie technologique pâtissent pour beaucoup de lacunes en maîtrise de la langue qui les découragent d'emblée de travailler cet exercice.

En juin 2018, dans le cadre de la rénovation de la série technologique STHR, un nouvel exercice de composition sera proposé dans lequel le candidat sera guidé dans sa rédaction par une série de questions qui déclinent et précisent la question du libellé. Tous les acteurs conviennent de la nécessité d'aider les candidats des séries technologiques à appréhender la dissertation pour leur permettre de faire la preuve de leurs capacités de réflexion et d'analyse. Ce type de guidage et d'aide pose cependant d'autres difficultés, au nombre desquelles le risque d'une fragmentation du raisonnement des candidats qui ferait perdre son sens à l'exercice.

1.9. Éducation physique et sportive

Les programmes du lycée devraient mieux s'articuler avec les programmes de la scolarité obligatoire et les attendus du supérieur pour ce qui concerne :

- les compétences ; celles attendues au lycée sont certes en cohérence avec celles construites au collège, mais elles sont déclinées selon trois niveaux de maîtrise (3, 4 et 5) alors que les nouveaux programmes de collège ne mentionnent plus les niveaux 1 et 2, mais des attendus de fin de cycle 3 et 4 ;
- la terminologie des programmes du collège et l'esprit du continuum bac – 3 / bac + 3.

Si les objectifs aujourd'hui poursuivis sont pertinents, ils semblent cependant ne pas être pleinement atteints : la forme de pratique scolaire proposée en EPS dans les lycées ne correspond pas aux aspirations des jeunes et ne leur donne ni les repères ni la motivation pour poursuivre l'activité physique au-delà de la pratique scolaire obligatoire.

En éducation physique et sportive, l'évaluation consiste en un contrôle en cours de formation organisé en un ensemble certificatif de trois épreuves. L'évaluation et la notation de chaque élève dans chaque épreuve sont réalisées en co-évaluation. La réforme du baccalauréat à compter de la session 2021 placera la discipline dans une situation singulière : alors qu'elle figurera parmi les enseignements communs à tous les élèves, la modalité de son évaluation demeurera celle du contrôle en cours de formation, ne s'inscrivant pas, donc, dans le cadre des épreuves communes. Pour être légitimée, cette place singulière devra être explicitée et contribuer aux apprentissages des élèves.

1.10. Arts

La mention « Arts » dans les textes réglementaires recouvre des arts singuliers – les arts plastiques, les arts appliqués, les arts du cirque, le cinéma-audiovisuel, la danse, l'éducation musicale, l'histoire des arts et le théâtre – dont chacun a son langage spécifique et son histoire propre. Les sept arts actuellement enseignés au lycée général le sont dans un cadre optionnel, comme enseignement de spécialité en série L et comme enseignement facultatif pour tous les élèves des voies générale et technologique.

Les programmes des enseignements artistiques actuellement en vigueur sont jugés globalement satisfaisants, même si quelques difficultés sont soulignées :

- les intitulés des enseignements d'exploration « Création et activités artistiques » en classe de seconde, parce qu'ils ne faisaient pas écho à des intitulés scolaires connus, ont suscité de la confusion et limité les choix ;
- les notions communes aux différents arts dans les programmes du cycle terminal ne font pas toujours l'objet d'une terminologie unifiée, ou du moins cohérente ;
- d'un art à l'autre, l'architecture du programme varie sans que les raisons de cette variation ne semblent toujours justifiées ;
- entre les arts, parfois à l'intérieur d'un même enseignement artistique, les cohérences ne sont pas toujours patentes ;
- certains éléments programmatiques qui, avant 2010, se trouvaient en classe de seconde ont été reversés au cycle terminal. Les programmes des classes de première et terminale ont été ainsi alourdis.

1.11. Enseignement moral et civique

L'enseignement moral et civique a été créé en 2013 et mis en œuvre à la rentrée 2015 dans les lycées généraux et technologiques. Il s'est substitué à l'éducation civique, juridique et sociale, dans le but de constituer un enseignement à part entière.

Les programmes de l'enseignement moral et civique sont jugés clairs et satisfaisants. Leur présentation, annualisée, repose sur des compétences nettement définies. Les contenus des programmes de seconde et du cycle terminal sont clairement déterminés, les savoirs et les savoir-faire que devront acquérir les élèves, explicitement indiqués. Si les professeurs de toutes les disciplines peuvent être sollicités – des professeurs de français, de philosophie, de sciences économiques et sociales notamment –, les professeurs d'histoire-géographie prennent massivement en charge cet enseignement.

L'enseignement moral et civique soulève deux difficultés notables dans sa mise en œuvre :

- n'étant pas évalué au baccalauréat, il ne fait pas l'objet d'un investissement suffisant de la part des élèves. Par ailleurs, à l'approche de l'examen, les professeurs qui l'assurent l'utilisent pour « finir le programme » de leur discipline ;
- dans la voie technologique, le chef d'établissement doit dégager des heures sur la part dévolue à l'autonomie de l'établissement pour l'enseignement moral et civique. Bien souvent, les élèves ne bénéficient pas de cet enseignement.

Le maintien de l'enseignement moral et civique dans le nouveau lycée exigera que l'on porte une attention particulière à la question de son évaluation à l'examen du baccalauréat.

De ce bilan synthétique l'on peut dégager des constats récurrents :

- la grande densité de certains programmes, perçue comme une accumulation plus que comme une construction, rend difficile leur traitement. Elle est aussi l'expression d'une difficulté avérée à distinguer ce qui relève de la culture attendue d'un lycéen et celle qu'on pourrait attendre à un niveau plus élevé ;
- cette lourdeur et cet encyclopédisme ne favorisent ni la compréhension des contenus, trop nombreux mais superficiellement abordés par nécessité, ni la réflexion des élèves ;
- la conséquence sur les enseignements et sur les acquis des élèves est globalement négative : un survol, bien souvent couplé à la pratique du bachotage, peut entraîner des apprentissages superficiels.

Pour éviter ces écueils, le Conseil supérieur des programmes recommande l'élaboration de programmes moins étendus mais plus approfondis, et par ailleurs mieux articulés de niveau en niveau. Il préconise également que la rédaction des futurs programmes soit mue par l'exigence de clarté : les notions fondamentales doivent être explicitées et leur mobilisation répétée afin de contribuer à leur appropriation. Il attend enfin de tous les programmes d'enseignement qu'ils

- laissent un temps significatif et suffisant à la pratique, à travers des exercices écrits et oraux fréquents et réguliers, qu'ils soient personnels ou collectifs ;
- encouragent l'autonomie, la responsabilité et le développement de l'initiative, d'autant plus que, dans le cadre du nouveau lycée, les élèves devront faire des choix pour construire leur parcours d'orientation.

Les programmes du futur lycée ne sauraient faire abstraction de la formation atteinte par les élèves au terme de leurs années de collège. Ils ne sauraient pas davantage ignorer les compétences les plus fréquemment mentionnées dans les attendus de l'enseignement supérieur. Le Conseil supérieur des programmes préconise que la conception des programmes tienne compte et des attendus énoncés par les disciplines enseignées à la fin du collège et des attendus de l'enseignement supérieur.

Un autre tropisme du lycée français doit être combattu : l'influence considérable et déterminante des épreuves du baccalauréat sur les enseignements. L'on rappellera ici l'un des objectifs de la réforme : le lycée doit non pas tant préparer au baccalauréat qu'aux études supérieures. C'est à partir de cet objectif qu'il conviendra de penser les épreuves communes et terminales comme des moyens, et non pas comme des fins.

II. La nouvelle classe de seconde

2.1. Un seuil à définir, de détermination et d'orientation, entre socle commun et cycle terminal

La classe de seconde occupe une place singulière dans la scolarité : inscrite entre le cycle 4 et le cycle terminal, elle constitue le temps intermédiaire où l'élève, précédemment collégien, devient lycéen, où il fait l'expérience d'une plus grande autonomie et s'engage dans une réflexion plus poussée pour définir son parcours de formation ultérieur.

Aussi la classe de seconde doit-elle viser plusieurs objectifs :

- elle doit être le temps de la maîtrise des connaissances et de la construction des compétences fondamentales sans lesquelles aucun parcours de formation approfondie ne peut être assuré : compétences d'écrit, sous ses différentes formes (prise de notes, écrit de travail, propos structuré et argumenté), compétences d'oral, capacité à organiser sa réflexion et à mobiliser ses connaissances. La vérification de cette maîtrise devra s'appuyer sur la prise en compte complexe de différents temps et formats d'évaluation, qu'il faudra rendre complémentaires : socle commun, diplôme national du brevet, test de positionnement à l'entrée de la seconde ;
- la classe de seconde doit éclairer l'élève dans ses choix et lui permettre d'élucider ses interrogations : à cette fin, les futurs programmes conçus pour ce niveau devront aider l'élève à construire son parcours en bonne connaissance des perspectives de formation et en lui assurant une idée juste du périmètre de chacune des différentes disciplines.

2.2. Des enseignements communs conciliant culture humaniste et prise avec le monde contemporain

Les enseignements communs dispensés aux lycéens doivent leur permettre de partager une culture commune et de renouer, grâce aux approches des différentes disciplines, avec le temps long et la notion de tradition dans toute sa richesse et sa capacité à créer du nouveau à partir des éléments reçus. L'enfermement dans un présent continu représente un risque d'aveuglement chez les jeunes générations : il importe d'ouvrir leur horizon temporel et de les amener à comprendre comment le contemporain émerge et se nourrit de l'ancien. C'est en ce sens que les enseignements communs doivent tenir le défi de construire une culture humaniste tout en demeurant en prise continue avec le monde contemporain.

Si les enseignements d'exploration disparaissent de l'offre proposée en classe de seconde, deux enseignements communs seront dispensés à tous les élèves et une large palette d'enseignements technologiques facultatifs⁷ leur sera proposée. Le bagage fondamental des élèves est ainsi renforcé et la découverte des différents parcours assurée, grâce à la possibilité offerte aux élèves d'appréhender les perspectives du cycle terminal, via les enseignements communs ou via les options choisies.

Avec la réforme du lycée, l'enseignement de **sciences économiques et sociales** sera inscrit parmi les enseignements communs ; il figurera donc dans la culture commune attendue de tout élève de

⁷ Enseignements technologiques facultatifs, à hauteur d'1h30 hebdomadaire : « Management et gestion », « Santé et social », « Biotechnologies », « Sciences et laboratoire », « Sciences de l'ingénieur », « Création et innovation technologiques », « Création et culture – design ».

seconde : comme l'avaient préconisé le CNEE et le CSP dans leur avis, il importe en effet d'initier tous les élèves de seconde aux mécanismes fondamentaux de l'économie et des phénomènes sociaux.

Un autre enseignement commun, de **sciences numériques et technologie**, est créé au niveau de la seconde, à raison d'1h30 hebdomadaire.

Cet enseignement visera à construire une culture scolaire sur les notions et les possibilités fondamentales du numérique : il en étudiera donc les principaux concepts (algorithme, code, langage, système d'exploitation, ...). Les élèves s'exerceront au code et, en codant, ils vérifieront leur maîtrise des connaissances et des démarches attendues :

- l'écriture du code requiert une démarche scientifique de recherche, de test, de validation, et suppose le respect de certaines règles, relevant par exemple de la sécurité ;
- l'écriture du code constitue aussi une vérification de la compréhension et une modalité de démonstration ; en codant, l'élève vérifie donc qu'il a bien compris une théorie.

Pour autant, il ne s'agira pas d'enseigner seulement des aspects techniques mais aussi l'histoire et l'épistémologie générale du numérique : la présentation de la genèse des concepts aide à les comprendre.

Cet enseignement, assuré par des professeurs de mathématiques ayant choisi l'option « Informatique » à leur concours de recrutement et par des professeurs de technologie expérimentés, devra être articulé avec :

- les programmes des enseignements scientifiques de seconde,
- les programmes du cycle terminal, l'enseignement scientifique (enseignement commun) et les enseignements scientifiques de spécialité, notamment mathématiques, sciences de l'ingénieur et numérique et sciences informatiques.

2.3. Une nouvelle option technologique (Sciences de gestion et management) pour promouvoir l'orientation positive vers la série STMG

Il s'agit, dès l'entrée au lycée, de permettre aux élèves qui le souhaitent de s'initier au domaine des sciences de gestion et du management. L'enseignement qui sera proposé aura une triple visée :

- développer chez les élèves le goût de la gestion et de l'organisation des ressources humaines et matérielles,
- introduire les élèves à la connaissance des principes rationnels d'une action qui s'accomplit dans une réalité économique et sociale,
- faire découvrir aux élèves les sciences impliquées dans les démarches managériales en les invitant à interroger le fonctionnement des organisations.

III. Le cycle terminal : consolider la culture scolaire et préciser le parcours de formation de chaque élève

3.1. La culture scolaire du lycéen du XXI^e siècle

Pour être bien réformé, le lycée français doit être replacé dans l'ensemble du cursus, scolaire et supérieur, que suivent aujourd'hui les jeunes gens. Si l'enseignement primaire assure la transmission et l'acquisition des « fondamentaux » – lire, écrire, compter, respecter autrui –, si l'enseignement supérieur dispense une formation spécifique qui, en approfondissant la maîtrise des savoirs et des pratiques, ouvre des perspectives d'insertion professionnelle, l'enseignement secondaire, constitué du collège et du lycée, est le lieu de savoirs, de méthodes et de pratiques structurés en disciplines. Au lycée, ces savoirs, méthodes et pratiques sont enseignés dans leur généralité et dans leur forme élémentaire ; dans les établissements d'enseignement supérieur, ils font l'objet d'approches spécialisées qui mettent l'accent sur leur spécificité et leur diversité.

Dans sa note à destination des groupes d'élaboration des projets de programme, le Conseil supérieur des programmes s'est attaché à définir la culture scolaire du lycéen :

« ... il importe de veiller à la spécificité du lycée français : il fait une large place aux besoins de tous les élèves en termes de formation intellectuelle, civique et morale tout en permettant à chacun de construire progressivement son parcours vers l'enseignement supérieur.

Cette culture scolaire commune doit respecter les exigences suivantes :

- sa constitution est fondée sur des disciplines historiquement construites et en évolution, établies sur un certain nombre de concepts, d'objets et de méthodes ; les concepts considérés par les groupes comme fondamentaux pour chaque enseignement seront clairement mentionnés dans les projets de programme ;
- elle est fondée sur l'étude, c'est-à-dire sur un travail personnel de l'élève qui acquiert peu à peu son autonomie ;
- elle s'appuie sur l'acquisition des savoirs, favorise la réflexion et l'esprit critique ;
- elle enrichit la personne dans sa vie intellectuelle, morale, civique et sociale ;
- elle aborde l'histoire des savoirs ainsi que leurs enjeux contemporains ;
- elle donne des repères aux élèves pour les aider dans leur choix d'orientation ;
- elle exprime un nécessaire équilibre et une cohérence d'ensemble entre culture humaniste et culture scientifique et technologique ;
- elle permet aux élèves d'inscrire leur compréhension du monde dans le temps long et dans la pleine conscience des grandes évolutions scientifiques et technologiques de notre temps ;
- le numérique doit trouver place dans tous les projets de programme en termes de contenus, d'outils, de procédures et d'enjeux. »

3.2. Enseignements communs et enseignements de spécialité : de nouvelles perspectives et de nécessaires articulations

Les enseignements de spécialité du futur cycle terminal ont vocation à concrétiser l'une des finalités du nouveau lycée : une préparation renforcée des élèves aux attentes fondamentales de

l'enseignement supérieur grâce à une quotité horaire d'enseignement importante et croissant de la première à la terminale.

Ces enseignements ne doivent cependant pas enfermer les élèves dans un parcours contraint et restreint. C'est pourquoi il importera

- que des passerelles soient garanties,
- que les projets de programme des enseignements de spécialité soient pensés selon une articulation optimale,
- mais aussi que des résonances soient ménagées entre les enseignements communs et les enseignements de spécialité.

L'on évoquera, à titre d'exemple et sans préjuger d'autres relations nécessaires, les relations qu'il faudra tisser entre :

- les programmes de français de première, d'humanités, littérature et philosophie, de littérature et langues et cultures de l'Antiquité, de philosophie de terminale,
- les programmes de sciences économiques et sociales, d'histoire géographie et d'histoire géographie, géopolitique et sciences politiques,
- ou encore les programmes de mathématiques, de numérique et sciences informatiques et de sciences de l'ingénieur.

**Un nouvel enseignement commun :
l'enseignement scientifique, destiné à consolider la formation scientifique de tous les lycéens**

Destiné à tous les élèves, quels que soient les choix de spécialité qu'ils aient faits, l'enseignement scientifique vise la construction, durant les deux années du cycle terminal, de la culture scientifique dont devrait disposer l'honnête homme du XXI^e siècle.

À travers la connaissance et la compréhension des grandes théories scientifiques, non seulement celles qui ont marqué l'histoire des sciences et des représentations humaines mais aussi celles qui témoignent de la vitalité de la recherche contemporaine, cet enseignement permettra à tous les élèves des classes de première et terminale de se familiariser avec les raisonnements et les démarches caractéristiques de la science telle qu'elle s'est développée depuis l'époque moderne et d'identifier les principales étapes de la construction, du développement et de l'évolution des théories scientifiques. Au contact permanent des sciences telles qu'elles se font, il s'agira d'aiguiser le jugement des élèves pour qu'ils puissent, en toute autonomie de pensée, distinguer ce qui relève du savoir et ce qui appartient au registre du préjugé. La dimension rationnelle des savoirs et des méthodes scientifiques constituera, en effet, le fil continu de cet enseignement dont l'un des objectifs sera de suivre, au plus près du cheminement de l'homme de science, la lente construction de la vérité scientifique, la logique de la démonstration et de la preuve qui met en échec aussi bien le dogmatisme que le relativisme.

L'ambition intellectuelle, instructive et formatrice de l'enseignement scientifique ne deviendra effective qu'à certaines conditions :

- que l'on conçoive un enseignement **intéressant**, réellement attractif pour les nombreux élèves qui, dès le collège, ont perdu tout intérêt pour les disciplines scientifiques ;
- que l'on élabore un programme d'enseignement **original** qui, tout en ménageant des résonances, ne redouble pas, sous une forme affadie et moins exigeante, les enseignements scientifiques de spécialité ;
- que l'on dispense un enseignement réellement en prise avec les raisonnements et les démarches concrètes des sciences. L'enseignement scientifique ne doit pas se confondre avec la diffusion « vulgarisée » de théories scientifiques dont on ignorerait la formation, les principaux concepts, les phénomènes qu'elles expliquent, etc. Il ne vise pas à dispenser une vague culture scientifique dont chacun reconnaîtra l'insuffisance pour former réellement les esprits ;
- que l'on construise un enseignement à l'image de la profonde interpénétration qui attache aujourd'hui toutes les sciences les unes aux autres. Toutes les disciplines scientifiques seront en effet engagées dans l'enseignement scientifique qui, pour cette raison, ne saurait être confié à une seule discipline.

La manière dont on se représentera le contenu de l'enseignement scientifique permettra de définir son périmètre. Pour guider le travail des concepteurs du projet de programme, l'on pourrait envisager ainsi son contenu et ses orientations :

- un enseignement auquel contribuent toutes les disciplines scientifiques enseignées au lycée : la physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre, les mathématiques et l'informatique ;

- un enseignement qui encouragera les approches thématiques pouvant être déclinées en fonction des profils des élèves, des choix des enseignants et des possibilités des établissements ; chaque thème proposé, s'appuyant sur un contenu scientifique rigoureux, permettra de se familiariser avec une notion-clé concernant une ou plusieurs disciplines ; il sera l'occasion de s'interroger sur l'histoire de l'émergence de cette notion, sa place dans la science d'aujourd'hui et éventuellement les impacts sociétaux qui lui sont associés ;
- un enseignement qui proposera des pratiques variées, permettant de confronter faits scientifiques et idées, et laissant une large part aussi bien au raisonnement et au débat, qu'à l'observation et à l'expérimentation.

Cette organisation souple, mais ancrée à un contenu scientifique solide, serait à même d'assurer à tous les élèves une formation scientifique de base et de leur donner accès à une culture scientifique partagée.

3.3. Les enseignements de spécialité, pour mieux préparer les lycéens aux études supérieures

Au lycée, un enseignement *de spécialité* ne saurait être un enseignement *spécialisé*. Il convient en effet de déterminer le sens et la finalité de l'enseignement de spécialité, pour que la formation dispensée au lycée ne conduise pas à importer, sans perspective de succès, les objectifs de la formation universitaire.

Les enseignements de spécialité permettront d'atteindre un approfondissement satisfaisant dans l'approche des savoirs et des méthodes. Il s'agira de pousser plus loin qu'on ne le fait aujourd'hui l'analyse d'une notion, l'étude d'une thématique, la connaissance d'un concept, la conduite d'une réflexion. Il faudra aussi introduire les élèves à la pensée complexe, pour qu'ils aient quelque chance d'appréhender le réel qui, lui, est toujours complexe. Pour expliquer un phénomène ou comprendre une réalité humaine, il faut toujours mettre en œuvre des connexions, entre des notions, entre des concepts, entre des disciplines constituées. Un enseignement de spécialité initiera les élèves à ce réseau de connexions et à l'imbrication des savoirs.

Aussi ces enseignements convoqueront-ils différentes disciplines. Ils proposeront des contenus programmatiques que des disciplines constituées s'approprient chacune à sa manière, et donneront lieu à des épreuves sollicitant de la part des candidats la capacité à mobiliser et à articuler différentes connaissances et compétences acquises dans ces différents champs disciplinaires.

Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques

Cet enseignement sera assuré par des professeurs d'histoire et géographie et par des professeurs de sciences économiques et sociales. Les projets de programme devront déterminer des objets d'étude qui, parce qu'ils sont complexes – à l'image de la complexité de la réalité qu'il s'agit d'éclairer et de comprendre – seront communs à différentes disciplines. Sans compromettre l'idiosyncrasie des disciplines constituées ainsi que celle des savoirs et méthodes qui leur sont associés, on encouragera les études croisées dès lors qu'elles feront la preuve de leur pertinence pour rendre intelligibles les phénomènes caractéristiques de la vie des États et des sociétés. On pourra ainsi, par exemple, combiner l'analyse historique, géographique, géopolitique et politiste pour approcher la réalité vivante d'un pays ou d'un continent ; les apports des relations internationales et de la science

politique pourront aider à mettre en lumière les lignes de force des transformations historiques étudiées, et les connaissances historiques pourront illustrer la pertinence des concepts issus des relations internationales ou de la science politique.

L'enseignement de spécialité d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques devra tenir compte de la formation prodiguée aux élèves en classe de seconde, notamment par l'enseignement d'histoire-géographie. Il devra, en outre, ménager de claires articulations – non des redites, non des relations artificielles propices à nourrir les confusions – avec les enseignements communs qui seront dispensés au cycle terminal. Des résonances éclairantes, qui permettront aux élèves de mieux appréhender le monde complexe dans lequel ils vivent, le relieront très certainement à l'enseignement commun d'histoire géographie de la classe de première et de la classe terminale. D'autres échos instructifs pourront être envisagés, avec l'enseignement commun de français de la classe de première et avec l'enseignement commun de philosophie de la classe terminale.

Des articulations réfléchies devront être construites avec les enseignements de spécialité suivants : humanités, littérature et philosophie, et langues, littératures et cultures étrangères. Il conviendra de concevoir de plus étroites articulations avec l'enseignement de spécialité de sciences économiques et sociales, notamment pour assurer la complémentarité des approches de la science politique dans ce nouvel enseignement et dans le cadre des sciences économiques et sociales.

Cet enseignement de spécialité devrait préparer au mieux les élèves à la poursuite d'études dans les domaines de l'histoire, de la géographie, du droit, des sciences politiques et des diverses sciences sociales. En classe de première, il initiera les élèves à ces nouveaux champs du savoir que sont la géopolitique et les sciences politiques et visera, pour l'histoire et la géographie, l'acquisition par les élèves des concepts et des méthodes fondamentaux. En classe terminale, on pourra introduire les élèves à l'historiographie et aux méthodes de la recherche, en relations internationales et en science politique.

L'enseignement pourra donner lieu à des possibilités d'organisation souple, par exemple :

Niveau du cycle terminal		Histoire-géographie et géopolitique	Sciences économiques et sociales
Première (enseignement de 4h)	Scénario A	3h	1h
	Scénario B	2h	2h
Terminale (enseignement de 6h)	Scénario A	4h	2h
	Scénario B	3h	3h

L'épreuve terminale à l'examen du baccalauréat fera une place privilégiée aux exercices classiques que les élèves retrouveront dans leurs études supérieures : la dissertation et les diverses formes d'étude de documents.

L'épreuve devra articuler les différentes perspectives inscrites dans l'intitulé de l'enseignement et donc inciter les élèves à solliciter, pour conduire leur réflexion, les connaissances et les méthodes d'analyse qu'ils auront acquises dans les champs disciplinaires concernés.

Humanités, littérature et philosophie

Cet enseignement aura pour foyer les humanités. La notion s'entend en un double sens, celui que portent les humanités classiques dans leur projet de dispenser une éducation esthétique, rhétorique, mais aussi morale et civique, celui auquel réfèrent les humanités modernes. C'est le vaste champ des sciences humaines qui se trouve convoqué par les humanités modernes, pour éclairer le présent des hommes à l'aune de leur passé, pour interroger le devenir de nos sociétés.

Assuré par des professeurs de Lettres et par des professeurs de philosophie, cet enseignement proposera des approches croisées d'objets communs à travers l'étude de textes antiques, modernes et contemporains, littéraires et philosophiques, constitués en corpus ou partageant des thématiques communes. Les humanités fixent à la fois le foyer – le contact direct avec des œuvres classiques de différentes époques –, les modalités – la lecture, l'explication, l'écriture, l'étude réflexive – et l'horizon – les questions vives du passé et du présent – de ce nouvel enseignement.

Des thématiques larges et des objets d'étude transversaux permettront aux élèves :

- de s'appropriier les approches de chaque discipline et de les croiser pour éclairer une thématique ou un objet d'étude ;
- d'acquérir une réelle profondeur culturelle et historique ;
- de développer progressivement une pensée complexe, à l'image des entrecroisements qui caractérisent l'ordre des discours ;
- d'aiguiser leur jugement et leur réflexion par l'étude des grands textes classiques, modernes et contemporains ;
- d'approfondir des méthodes de travail qui les préparent aux études supérieures littéraires et philosophiques.

Les thématiques, les œuvres, les objets d'étude qui formeront la matière de cet enseignement pourront être abordés de manière conjointe et concomitante. Il conviendra toutefois de veiller au respect de la singularité des disciplines. Ainsi, les relations que l'on mettra en évidence, sur un objet déterminé, s'appuieront sur les concepts et les méthodes qui structurent deux disciplines différentes bien que reliées. L'enseignement d'humanités, littérature et philosophie sera l'occasion de restaurer, pour les deux disciplines qui le constituent, un champ plus large. Il reposera sur deux propositions simples :

- la littérature pense : elle aide à comprendre l'homme et le monde ;
- la philosophie se parle et s'écrit : elle est un discours conceptuel dont la rhétorique n'est pas la simple mise en forme d'un contenu abstrait.

L'enseignement pourra donner lieu à des possibilités d'organisation souple, par exemple :

Niveau du cycle terminal		Lettres (classiques et modernes)	Philosophie
Première (enseignement de 4h)	Scénario A	3h	1h
	Scénario B	2h	2h
Terminale (enseignement de 6h)	Scénario A	2h	4h
	Scénario B	3h	3h

L'épreuve terminale à l'examen du baccalauréat fera une place privilégiée aux exercices classiques que les élèves retrouveront dans leurs études supérieures : la dissertation et l'explication de texte. Les candidats pourront choisir entre un sujet à tournure littéraire et un sujet à tournure philosophique.

Littérature, langues et cultures de l'Antiquité

Assuré par des professeurs de Lettres classiques, cet enseignement de spécialité est destiné aux élèves qui, ayant suivi un enseignement facultatif de langues et cultures de l'Antiquité (LCA) au collège et en seconde, souhaiteront prolonger et approfondir leur investissement pour s'orienter ensuite vers des études de Lettres ou d'Histoire. Il sera proposé dans les deux valences, latin et grec ancien. Du fait de son ambition et de son caractère d'approfondissement, le choix de cet enseignement ne pourra se concilier avec celui de l'enseignement facultatif de LCA dans la même langue ancienne proposé aux trois niveaux du lycée⁸.

L'enseignement de spécialité proposera aux élèves intéressés d'aborder conjointement la littérature et la culture antiques ainsi que l'étude approfondie d'une langue ancienne par eux choisie. La lecture, conduite selon des modalités souples et variées en sera le pivot. Elle abordera des textes authentiques, lus dans leur langue originelle, contextualisés et commentés. Les élèves appréhenderont les multiples perspectives offertes par l'étude des LCA, qui rayonne vers toutes les disciplines enseignées au lycée : l'on s'attachera à préserver cette diversité dans la définition délibérément ouverte des objets d'étude du programme et dans l'exploitation de multiples supports, textuels et iconographiques.

Dans un dialogue continu avec le monde contemporain, les élèves pourront saisir la rémanence ou l'évolution des idées, des formes, des genres, ..., et comprendre ainsi l'influence du monde gréco-romain sur notre civilisation ainsi que la richesse de la tradition et la force de l'innutrition. Par l'étude fine de la langue ancienne et sa confrontation avec les langues européennes, ils enrichiront leur compréhension et leur maîtrise des systèmes linguistiques et de leur propre langue : la confrontation des systèmes de la langue ancienne et de la langue française leur permettra d'en saisir les finesses et les différences.

Les programmes de ce nouvel enseignement de spécialité devront ménager des articulations avec, notamment,

- le programme de l'enseignement commun de français dispensé en classe de première et de l'enseignement commun de philosophie dispensé en classe terminale,
- les programmes des enseignements de spécialité « Humanités, littérature et philosophie » et « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ».

Au regard de la quotité horaire allouée à l'enseignement, l'étude d'une ou plusieurs œuvres complètes pourra être proposée.

L'épreuve terminale à l'examen du baccalauréat devra évaluer différentes compétences :

- une compétence linguistique relative à la langue ancienne choisie par l'élève, appréciée dans le cadre d'une traduction, de confrontation de traductions, et/ou d'analyse d'éléments linguistiques de formats variés ;

⁸ L'enseignement de spécialité Littérature et LCA latin sera cependant compatible avec l'enseignement facultatif de LCA grec ancien ; *vice versa*, l'enseignement de spécialité Littérature et LCA grec ancien sera compatible avec l'enseignement facultatif de LCA latin.

- une compétence de compréhension du sens et des enjeux d'un texte antique voire d'une œuvre littéraire antique ;
- la capacité à conduire l'analyse fine et littéraire d'un texte ou d'une œuvre, à travers un écrit argumenté et étayé par des références ;
- la maîtrise d'une culture antique dans ses diverses dimensions, historique, littéraire, morale, artistique, politique, sociale, ...

Numérique et sciences informatiques

L'enseignement de spécialité « Numérique et sciences informatiques » devra à la fois porter une ambition scientifique élevée et appréhender l'histoire des notions, l'évolution des outils et les enjeux des recherches. Aussi devra-t-il combiner les approches scientifiques, technologiques, culturelles, sociétales et éthiques qu'engage le développement du numérique et de l'informatique dans notre civilisation.

Il pourra exploiter et développer les entrées proposées actuellement par l'enseignement d'informatique et sciences du numérique (ISN) :

- la représentation de l'information,
- l'algorithmique,
- les langages et la programmation (qui pourraient intégrer l'étude de l'histoire des langages de programmation, avec le passage d'un modèle abstrait à un modèle comme forme d'expressivité, intégrant une personnalisation),
- les architectures matérielles,
- ainsi que les questions portant sur le traitement et l'exploitation des informations (*big data*, ...), sur l'intelligence artificielle, sur l'interface homme – machine, sur les métiers du numérique, sur les possibilités offertes par le numérique pour répondre aux exigences environnementales, ...

Cet enseignement pourra également s'inspirer du programme d'informatique et création numérique (ICN).

Les concepts fondamentaux devront être explicités (algorithme, code, langage, système d'exploitation, ...) et concrétisés via des expérimentations. Pour que les élèves utilisent le numérique en pleine conscience de ses enjeux, ils doivent en effet comprendre les possibilités offertes par la programmation.

Cet enseignement sera assuré :

- par des professeurs de mathématiques ayant choisi l'option « Informatique » à leur concours de recrutement ;
- par des professeurs de technologie expérimentés.

3.4. Les nouveaux enseignements facultatifs de la classe terminale

Les enseignements facultatifs proposés en classe terminale ont pour finalité de compléter, à l'initiative des élèves, leur formation, selon une logique soit d'approfondissement, soit de complémentarité et d'enrichissement.

L'enseignement de **mathématiques expertes** sera proposé aux élèves qui auront fait le choix d'enseignements de spécialité scientifiques dans le cycle terminal et notamment de l'enseignement

de spécialité de mathématiques, choisi en classe de première et conservé en classe terminale. Il visera un réel approfondissement dans la maîtrise des notions mathématiques, pour répondre aux besoins de formation des élèves qui se destinent notamment aux classes préparatoires aux écoles d'ingénieurs et aux études scientifiques à l'université.

L'enseignement de **mathématiques complémentaires** s'adressera en priorité aux élèves qui auront choisi en classe de première les mathématiques parmi les trois enseignements de spécialité et qui auront décidé de l'abandonner en classe terminale pour se concentrer

- sur les enseignements de spécialité de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre,
- sur les enseignements de spécialité de sciences économiques et sociales et d'histoire géographie, géopolitique, sciences politiques.

Cet enseignement visera la consolidation des connaissances mathématiques des élèves qui se destinent à des études supérieures de médecine, d'économie et de sciences sociales.

L'enseignement de spécialité « **Droit et grands enjeux du monde contemporain** » est actuellement ouvert aux élèves de la série L ; il se veut une initiation au droit et propose donc, selon une logique inductive, une découverte de la discipline juridique, de son rôle et de sa méthode. Son maintien dans le cadre du futur lycée permettra aux élèves de compléter une formation tournée vers les humanités et les sciences sociales.

IV. Un nouveau baccalauréat, gage de réussite pour les études supérieures

4.1. Une nouvelle architecture pour une nouvelle ambition

La première ambition de la réforme consiste à redonner son plein sens au baccalauréat et à en faire un tremplin vers les études supérieures. Pour ce faire, il fallait en transformer l'architecture :

- avec un accent mis sur les deux épreuves portant sur les enseignements de spécialité choisis en pleine connaissance par l'élève : les quotités horaires allouées aux enseignements, les coefficients importants attribués aux épreuves afférentes permettront de considérer dans sa pleine dimension le choix effectué par l'élève d'un parcours singulier, tourné vers l'avenir ;
- avec deux épreuves terminales passées en fin d'année par tous les candidats : un oral, adossé aux enseignements de spécialité, et la philosophie, dont la position symbolique mérite d'être signalée (elle est en effet la seule discipline donnant lieu à une épreuve terminale qui concerne l'ensemble des candidats) ;
- avec le maintien d'un ensemble d'épreuves communes qui évalueront la culture scolaire partagée par les candidats selon un calendrier et des modalités reconsidérés afin d'alléger la pression certificative de la fin d'année et de mieux accompagner l'acquisition des connaissances et la construction des compétences.

4.2. La nouvelle épreuve orale terminale : les conditions de réussite d'une épreuve de nature scolaire

La création d'une épreuve orale terminale constitue l'une des grandes avancées du futur baccalauréat : elle accorde une importance inédite à la construction et à l'évaluation de la compétence orale, jusqu'alors minorée dans l'enseignement secondaire. Savoir s'exprimer à l'oral (comme à l'écrit), dans un français correct, avec des arguments pesés et organisés, est en effet essentiel tant pour les études ultérieures que pour la vie personnelle et professionnelle : il conviendra donc que les différents enseignements, et notamment les enseignements de spécialité, envisagent des temps spécifiques à la construction et à l'exercice de cette compétence. L'enjeu est considérable et doit être appréhendé dans sa pleine ambition, notamment en matière d'égalité des chances : parce que l'aisance à l'oral peut constituer un marqueur social, il faut offrir à tous les élèves l'acquisition de ces compétences.

Il importe par ailleurs de prémunir cette nouvelle épreuve contre les critiques qui lui sont déjà et injustement adressées (ses détracteurs affirmant qu'elle ne serait qu'un exercice de pur semblant qui, en sollicitant une rhétorique vide de contenu, reconduirait les inégalités culturelles régnant entre les élèves dont l'aisance rhétorique constituerait une sorte d'héritage et les élèves démunis en la matière) et, à cette fin, de la concevoir loin des réquisits de la simple rhétorique. Comment ?

- en insistant sur la nature scolaire de l'exercice. L'épreuve devra être explicitement adossée aux enseignements de spécialité du cycle terminal. Les évaluateurs apprécieront ainsi les connaissances acquises par l'élève ainsi que les compétences qui sont associées à ces connaissances. Ils jugeront le degré de maîtrise et la capacité de mobilisation des connaissances aussi bien dans l'exposé que lors de l'entretien ;
- en évaluant les compétences proprement orales selon des critères simples et modestement scolaires. Concernant l'exposé, il conviendra d'être attentif à la sincérité du propos, à sa fluidité

et à sa construction, au niveau de langue, à la capacité d'articuler l'analyse présentée avec les outils sollicités (diaporama, projet réalisé par l'élève, ...). Concernant l'entretien, on appréciera la qualité de l'écoute du candidat et sa capacité à intégrer les remarques qui lui sont adressées, soit pour enrichir son analyse, soit pour envisager ses développements, soit pour la rectifier ;

- en évitant les prescriptions sur la posture, l'attitude, etc., qui dépasseraient celles légitimement attendues lors d'une situation scolaire d'évaluation orale (respect de l'examineur, politesse, ...). Toute attente qui outrepasserait ce cadre favoriserait en vérité une culture de l'artifice contreproductive. Plutôt que des éléments rhétoriques ou une *actio* spécifique, l'on s'attachera à apprécier la matière présentée par le candidat et l'authenticité du propos de la personne qui expose et qui ensuite s'entretient avec le jury. Dans cet esprit, l'on ne peut exiger par exemple d'un candidat qu'il demeure debout si cette posture ne répond pas à une nécessité interne à son propos.

4.3. Un contrôle continu pour éviter le bachotage et ménager les progressions

L'une des finalités du futur lycée consiste à mieux assurer l'acquisition des connaissances et la construction des compétences des élèves, afin qu'ils abordent plus sereinement leur poursuite d'études. Partant, il s'agit de desserrer l'étau qui soumet actuellement les enseignements à l'emprise du baccalauréat, qui influence les pratiques de classe et le choix, souvent restreint, des exercices.

L'organisation d'épreuves communes au fil du cycle terminal entend répondre à cette ambition :

- en réduisant la pression certificative de la fin d'année : l'angoisse des élèves à l'idée de « jouer » leur année et leur avenir sera ainsi considérablement amoindrie ;
- en exerçant régulièrement les élèves aux conditions de l'examen et en traduisant mieux leurs efforts au fil du cycle terminal ;
- tout en garantissant l'équité de l'évaluation : l'anonymat des copies et les corrections effectuées par d'autres professeurs que ceux ayant en charge la classe concernée ;
- en articulant progression et évaluation certificative.

Le Conseil supérieur des programmes souhaite en effet que les épreuves communes soient au service des acquisitions des élèves, n'entament pas leur motivation et accompagnent leur progression. On devra donc veiller à la qualité de l'accompagnement personnalisé et de l'éventuelle remédiation qui suivront ces temps d'épreuves communes, pour aider tous les élèves à poursuivre l'acquisition de leurs connaissances et la construction de leurs compétences : par ces temps d'évaluation certificative, les professeurs pourront disposer d'éléments objectivés sur la progression de leurs élèves et de leurs acquis.

L'influence rétroactive du choix des sujets de ces épreuves communes sur les enseignements doit être évitée : il importe que les professeurs ne soient pas contraints de construire leur enseignement à partir du choix de ces sujets et de préparer de manière exclusive et mécanique les élèves à différentes échéances successives. La progression doit s'attacher à impulser une dynamique d'apprentissage dans laquelle s'engagent les élèves, et non pas à tenir compte d'un terme formel qui conditionnerait totalement la réflexion didactique. Un tel objectif a deux conséquences :

- les épreuves communes devront s'inscrire dans la dynamique des apprentissages et en respecter le rythme. Aussi les concepteurs des sujets devront-ils envisager une palette diverse d'exercices et de formats afin de répondre à cette exigence de progressivité. L'on ne saurait, par exemple, attendre que tous les élèves maîtrisent les méthodologies complexes d'exercices comme la

dissertation, la composition, ... à la première épreuve commune de la classe de première. Il conviendra donc de ménager des étapes dans l'acquisition des méthodes mais aussi de tenir compte de toutes les possibilités d'appropriation des programmes, pour respecter la diversité des approches choisies par les professeurs ;

- afin de lutter contre la tendance au bachotage et d'éviter le risque que certains élèves n'aient abordé tous les sujets existants, il faudra également prévoir l'élaboration, dans le cadre de la banque nationale créée à cet effet, d'un nombre considérable de sujets pour ces épreuves communes.

V. Les besoins d'ajustement des enseignements technologiques de la voie technologique

La réforme du baccalauréat ne bouleversera pas l'organisation de la voie technologique qui conservera ses séries. Elle aura toutefois des effets sur la structure des enseignements du cycle terminal : les élèves auront là aussi à choisir trois enseignements de spécialité en classe de première et deux enseignements de spécialité en classe terminale. Ces adaptations à la réforme pourront affecter la quotité horaire dévolue à certains enseignements ou le libellé de tel ou tel enseignement. Ainsi, bien que parfois récemment rénovés, la majorité des enseignements technologiques dispensés dans la voie technologique devront être ajustés.

5.1. La série STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion)

L'introduction en seconde d'un enseignement optionnel technologique « Sciences de gestion et management », directement articulée aux enseignements de spécialité de la série, permettra de construire un profil scolaire d'élèves qui choisiront de manière informée de s'orienter vers la première STMG. Cette option jettera les bases d'un renouveau de la série dont témoignera, au cycle terminal, le renforcement des sciences de gestion et du management.

En classe de première, le programme de l'enseignement de spécialité de management devra être revu, pour mieux équilibrer ses contenus avec ceux qui seront enseignés en classe terminale. L'inflexion introduite dans le libellé de l'enseignement d'économie-droit, qui deviendra à la rentrée 2019 un enseignement de « Droit et économie », atteste la volonté de mettre l'accent sur le droit, pour mieux préparer les élèves aux savoirs et aux méthodes constitutifs des études juridiques. Le programme d'économie-droit actuellement en vigueur, bien que jugé satisfaisant, devra être actualisé pour intégrer cette ambition.

En classe terminale, un nouvel enseignement « Management, sciences de gestion et numérique » sera proposé. Il exigera le réexamen des programmes des actuelles spécialités, pour élaborer un enseignement cohérent et articulé. L'enseignement de « Droit et économie » bénéficiera d'un horaire plus important. Cela autorisera une exigence plus élevée dans la définition des contenus du programme. Là aussi, le but est d'offrir aux élèves de STMG les meilleurs enseignements pour qu'ils puissent poursuivre leurs études dans le supérieur et y réussir.

5.2. La série ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social)

Les enseignements technologiques de la série seront affectés, de manière significative, par la nouvelle structure du cycle terminal.

L'enseignement de spécialité « Biologie et physiopathologie humaines » bénéficiera de deux heures supplémentaires en classe de première. En classe terminale, la structuration des enseignements autour de deux spécialités a exigé la création d'un nouvel intitulé : « Chimie, biologie et physiopathologie humaines ». Par ailleurs, il faudra tenir compte de l'intégration d'un nouvel enseignement technologique en langue vivante.

Ainsi, il semble indispensable de réviser et d'actualiser tous les programmes de « Sciences et techniques sanitaires et sociales » et de « Biologie et physiopathologie humaines ». Il faudra également rectifier le programme de physique-chimie pour la santé de première et porter une

attention particulière au programme de chimie pour qu'il trouve toute sa place dans l'enseignement de spécialité de terminale « chimie, biologie et physiopathologie humaines ».

La modification de la certification entraînée par l'introduction du contrôle continu en première et de l'évaluation écrite des enseignements de spécialité impose quelques contraintes :

- donner une certaine autonomie aux programmes de la classe de première ;
- concevoir une évaluation adaptée aux méthodologies appliquées.

5.3. La série STHR (Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)

La rénovation de la série a commencé en 2015 et elle s'achèvera en 2018 avec la première session du baccalauréat rénové. La nouvelle organisation des enseignements sur le cycle terminal ne semble pas exiger une révision des programmes. L'horaire qui sera dévolu à l'enseignement de spécialité « Économie-gestion hôtelière » sera en effet le même (2 heures en seconde et 5 heures en classes de première et terminale). Quant aux enseignements actuellement dispensés en terminale – « Sciences et technologies des services », « Sciences et technologies culinaires », « Enseignement scientifique alimentation-environnement » –, la mise en place d'un horaire globalisé de 13 heures permettrait de reconduire les quotités horaires dévolues à chacun. Par ailleurs, il s'agirait d'affecter l'heure de projet promise à disparaître à l'enseignement de Sciences et technologies culinaires en classe terminale. Cette configuration, actuellement en cours d'élaboration, ne devrait pas exiger la révision des programmes des enseignements technologiques.

Deux points mériteront cependant l'attention :

- l'équilibre et la répartition sur les deux années du cycle terminal de programmes qui sont jugés lourds ;
- la réduction de l'horaire (de 5 heures à 4 heures) qui sera dévolu à l'enseignement des langues vivantes étrangères : les programmes de cet enseignement devront tenir compte de cette réduction.

5.4. La série STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)

Récemment rénovée, la série est encore en phase de stabilisation. Elle se pliera toutefois au schéma prévu pour le cycle terminal : trois enseignements de spécialité seront dispensés en classe de première (« Innovation technologique », « Ingénierie et développement durable » et « physique chimie et mathématiques) et deux en classe terminale. L'enseignement spécifique ne sera introduit qu'en classe terminale, pour mieux accompagner l'organisation pédagogique de la formation.

Les enseignements technologiques subiront une modification horaire globale et une nouvelle structuration des spécialités. Ils devront, par ailleurs, mieux intégrer les évolutions induites par le numérique, penser plus étroitement les liens qui existent entre les sciences et les technologies. Pour toutes ces raisons, de structures et de contenus, les programmes des enseignements technologiques devront être ajustés.

5.5. La série STL (Sciences et technologies de laboratoire)

Parce qu'elle se pliera au schéma qui prévaudra pour le cycle terminal (trois enseignements de spécialité en première, deux en terminale), la série STL verra sa structuration modifiée. Les libellés des enseignements changeront : Physique-chimie deviendra « Physique-chimie et mathématiques »,

« Chimie-biochimie-sciences du vivant » deviendra en classe de première « Biochimie-biologie ». Le choix d'un enseignement spécifique en biotechnologie ou en sciences physiques et chimiques en laboratoire demeure.

Une refonte importante des programmes des enseignements actuellement dispensés sera nécessaire. Il faudra également revoir le programme de l'enseignement technologique en langue vivante et, de manière générale, renforcer la place du numérique.

5.6. La série STD2A (Sciences et technologies du design et des arts appliqués)

La réforme du baccalauréat et du lycée devra tenir compte, pour la série STD2A, des effets que suscitera le projet de réforme des études supérieures, qui transforme les parcours en MANAA (Mise à niveau en Arts appliqués) et les BTS du design et des arts appliqués en DN MADE (Diplôme national des Métiers d'Arts et du Design).

L'enseignement actuellement dispensé de « Design et arts appliqués » prendra le nom, en classe de première, de « Design et métiers d'art ». Il se déclinera, en classe terminale, en deux enseignements de spécialité : « Analyse et méthodes en design » et « Conception et création en design et métiers d'art ». Un nouvel enseignement sera introduit en première, en écho à celui qui figure dans le référentiel du DN MADE : « Outils et langages numériques ». Il exigera que soient définis ses contenus. La substitution des « Métiers d'art » aux « Arts appliqués » exigera des ajustements des programmes actuellement en vigueur.

5.7. La série TMD (Techniques de la musique et de la danse)

Les restructurations des enseignements qui affecteront toutes les séries technologiques ne concerneront pas, semble-t-il, la série TMD. Pourtant, cette série n'a été rénovée qu'à la marge depuis sa création en 1977. En 2006, seul le programme de l'enseignement de mathématiques a fait l'objet d'une révision complète, les autres étant maintenus dans leur état de 1977. Or, des lacunes, des incohérences, voire des contenus dépassés caractérisent aujourd'hui les programmes dans cette série. Il conviendrait donc d'inscrire la série TMD dans l'esprit de la réforme et de la sortir du régime d'exception dans lequel elle se trouve enfermée. L'occasion serait ainsi offerte de modifier en profondeur les programmes, pour qu'ils forment réellement les élèves de la série aux études supérieures auxquelles ils aspirent.

Annexe 1 : lettre de saisine du CSP

Transcription de la lettre de saisine du Conseil supérieur des programmes par le Ministre demandant une analyse des enseignements actuels proposés au lycée, présente sur la page :

<http://www.education.gouv.fr/cid75495/le-conseil-superieur-des-programmes.html>

Madame la Présidente,

Le Président de la République avait annoncé sa volonté de transformer le baccalauréat en le resserrant autour de quatre épreuves terminales et en introduisant une part de contrôle continu. Dans sa Déclaration de politique générale du 4 juillet 2017, le Premier ministre a précisé que la mise en œuvre de ce nouveau baccalauréat interviendrait pour la session 2021. Elle concernera donc les élèves qui entrent en seconde à la rentrée 2019.

C'est dans cette perspective que j'ai présenté en Conseil des ministres, le 14 février dernier, le contenu d'une réforme qui vise à conforter la place, le sens et l'utilité du baccalauréat et qui permettra de mieux préparer nos élèves aux études supérieures. Pour cela, l'organisation du lycée général et technologique, comme les programmes d'enseignement, devront être revus.

Il convient d'engager dès à présent cette révision des programmes d'enseignement, pour que le futur baccalauréat et le lycée de demain puissent donner leur pleine mesure. Ce travail portera sur l'ensemble des disciplines d'enseignement de la voie générale et les programmes des enseignements généraux de la voie technologique du lycée. Les enseignements technologiques ont été récemment rénovés et pourront faire l'objet d'une révision à la lumière d'une évaluation de leur mise en œuvre.

Il s'agit en effet de répondre à la conception et à l'organisation nouvelle de l'examen qui vise à ce que chaque élève prépare sa réussite future en préparant le baccalauréat. Votre travail portera sur les enseignements qui vont constituer le socle de culture commune, humaniste et scientifique, mais aussi sur les enseignements de spécialité et sur les enseignements facultatifs proposés aux lycéens.

Notre ambition est de proposer des programmes qui contribueront à la formation intellectuelle et civique des jeunes générations et leur donneront les clés pour comprendre le monde dans lequel ils vivent. Ces programmes devront assurer la transmission de contenus académiques et disciplinaires solides, ouverts sur l'Europe, pleinement ancrés dans les enjeux mondiaux de notre temps, tout en veillant à stimuler la créativité des élèves ainsi que leur capacité à former des raisonnements rigoureux et à exercer leur esprit critique.

Dans le même temps où vous conduirez l'élaboration de ces nouveaux programmes, vous vous attacherez à définir les épreuves et les modalités de l'évaluation des élèves dans le cadre de la réforme annoncée le 14 février. Vous veillerez, enfin, à ce que ces nouveaux programmes permettent à chaque lycéen de se préparer progressivement et efficacement à l'épreuve orale terminale du baccalauréat.

Pour fixer le cadre de votre réflexion, je vous demande de produire pour la mi-avril une note qui posera les premiers jalons du travail à venir. Cette note formulera des propositions concernant les ajustements éventuels à apporter aux programmes de la classe de seconde à la rentrée 2019. De même, vous préciserez si les programmes de la voie technologique, qui ne connaît pas de bouleversement organisationnel, doivent être modifiés pour mieux préparer au nouveau baccalauréat et répondre à l'évolution des savoirs.

Pour l'élaboration de cette note, vous pourrez vous appuyer sur les avis formulés par les différents partenaires dans le cadre des travaux préparatoires de la réforme. Vous pourrez aussi solliciter l'expertise disciplinaire de l'inspection générale de l'éducation nationale. En outre, vous prendrez pleinement en compte, dans les domaines concernés, les recommandations des missions menées pour le renouveau de certaines disciplines, les mathématiques et les langues et cultures de l'antiquité. Dans le même esprit, vous vous appuyerez sur les réflexions des missions qui seront lancées sur l'enseignement des langues vivantes tout au long de la scolarité et sur l'enseignement du numérique et de l'informatique. Enfin, vous veillerez à solliciter les meilleurs experts pour le cadrage conceptuel des nouveaux enseignements du lycée et pour le pilotage des groupes de travail.

J'attends le retour de votre analyse le 13 avril 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.

Jean-Michel Blanquer

Annexe 2 : audiences et auditions conduites

Audiences :

Jeudi 18 janvier : Association des Professeurs de Sciences Économiques et Sociales (APSES)

Mercredi 31 janvier : Arrête ton char

Jeudi 8 février : Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement des sciences au lycée (GIS)

Mardi 6 mars : Association des Professeurs de Biologie et de Géologie (APBG)

Vendredi 9 mars : Association Française pour l'Enseignement du Français (AFEF), Association des Professeurs de Lettres (APL), Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes (CNARELA) Sauver Les Lettres (SLL), Sauvegarde des Enseignements Littéraires (SEL)

Vendredi 9 mars : Association des Professeurs d'Histoire Géographie (APHG), Clionautes, Aggiornamento

Mardi 13 mars : Association pour la Création d'Instituts de Recherche sur l'Enseignement de la Philosophie (ACIREPH), Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public (APPEP), Société des Professeurs de Philosophie (SOPPHI)

Mardi 13 mars : Association des Professeurs de Langues Vivantes (APLV)

Mercredi 14 mars : Réussir l'égalité femmes – hommes

Mercredi 14 mars : Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP)

Vendredi 16 mars : Collectif de Défense et de Promotion des Sciences Économiques et sociales (CDP SES)

Jeudi 22 mars : Association des Professeurs de Sciences Économiques et Sociales (APSES)

Mardi 10 avril : Société Informatique de France (SIF)

Vendredi 30 mars : SNALC

Vendredi 30 mars : SGEN-CFDT

Jeudi 5 avril : SE-UNSA

Jeudi 5 avril : SNES-FSU

Auditions :

Mercredi 7 mars : Pierre Mathiot

Mardi 13 mars : Michel Rage, Doyen du groupe Sciences et Techniques Industrielles, Inspection générale de l'Éducation nationale

Mercredi 14 mars : Bertrand Pajot, Doyen du groupe Sciences et technologies du vivant, de la santé et de la Terre, Inspection générale de l'Éducation nationale

Lundi 19 mars : Dominique Obert, Doyen du groupe Physique-chimie, Inspection générale de l'Éducation nationale

Lundi 19 mars : François Louveaux, Doyen du groupe Histoire géographie, Inspection générale de l'Éducation nationale

Lundi 19 mars : Johann Yebbou, Doyen du groupe Mathématiques, Inspection générale de l'Éducation nationale

Lundi 19 mars : Frank Burbage, Doyen du groupe Philosophie, Inspection générale de l'Éducation nationale

Mardi 20 mars : Paul Raucy, Doyen du groupe Lettres, Inspection générale de l'Éducation nationale

Mardi 20 mars : Christine Gaubert-Macon, Doyenne du groupe Éco-gestion, Inspection générale de l'Éducation nationale

Mardi 20 mars : Caroline Pascal, Doyenne du groupe Langues vivantes, Inspection générale de l'Éducation nationale

Mercredi 21 mars : Christian Vieaux, Doyen du groupe Enseignements et éducation artistiques, Inspection générale de l'Éducation nationale

Jeudi 22 mars : Valérie Debuchy, Doyenne du groupe Éducation physique et sportive, Inspection générale de l'Éducation nationale

Mardi 27 mars : Marc Montoussé, Doyen du groupe Sciences économiques et sociales, Inspection générale de l'Éducation nationale

Mercredi 28 mars : Sabine Carotti, Inspectrice générale de l'éducation nationale, groupe Sciences et technologies du vivant, de la santé et de la terre